

Carburants : fin de la baisse des taxes



Le ministre de l'Economie a annoncé de nouvelles mesures pour accroître la transparence et la concurrence entre distributeurs après l'arrêt de cette aide.

D'ici début janvier, le dispositif mis en place pour contenir la flambée des prix des carburants (baisse de trois centimes par litre des taxes sur les carburants) à la fin de l'été prendra fin, a annoncé le gouvernement français ce mercredi. Le bilan de cette mesure a été positif, aussi parce qu'il a été aidé par le recul sensible des cours internationaux du pétrole brut.

Le tout, qui s'est accompagné d'un effort d'ampleur similaire des distributeurs, aura coûté 468 millions d'euros au budget de l'Etat. Pierre Moscovici, le ministre de l'Economie et des Finances, a assuré que l'Etat resterait vigilant et serait prêt à intervenir à nouveau en cas de nouvelle flambée des cours du brut.

Les prix à la pompe du super ont baissé de 15 centimes depuis la mise en place du dispositif d'aide et ceux du diesel de 9 centimes. Le ministre de l'Economie a annoncé d'autre part des mesures pour accroître la transparence et la concurrence entre distributeurs après l'arrêt de cette aide.

Il s'agit notamment de la création d'un site internet recensant les prix de l'ensemble des stations-service en France et l'obligation faite, pour les stations d'autoroute, d'afficher aussi les prix des carburants de celles situées aux sorties les plus proches.

Ces mesures découlent de recommandations d'un rapport de l'inspection général des Finances et du Conseil général de l'économie, de l'industrie de l'énergie et des techniques qui a fait apparaître que **les prix hors taxe des carburants en France sont parmi les plus bas d'Europe**. Ce rapport, qui doit être mis en ligne sur le site du ministère de l'Economie "a confirmé l'ordre de grandeur d'un centime par litre de marge nette pour le transport et la distribution de carburants", a dit Pierre Moscovici.